



Certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° F-04-C-231 du 30 mars 2004

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001

DDC/22/D011205-D5

Groupes de pompage et de dégazage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles EPZ.75/3 et EPZ.75/5

Le présent certificat est prononcé en application de la directive n° 71-316 C.E.E du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologiques, de la directive n° 77-313 C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquide autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la C.E.E. relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires

FABRICANT :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS SAS, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-nord 2, 93290 Tremblay en France

Ateliers : route des SOLIERS – 14540 GRENTHEVILLE

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 01.00.522.001.0 du 23 juillet 2001 relatif aux groupes de pompage et de dégazage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles EPZ.75/3 et EPZ.75/5, déjà complété par le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 98.00.522.002.0 du 3 avril 1998⁽¹⁾ relatif aux groupes de pompage et de dégazage SOFITAM EQUIPEMENT modèles EPZ.75/3 et EPZ.75/5 dont le bénéfice a été transféré à la société TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS par certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 99.00.400.001.0 du 15 mars 1999.

CARACTERISTIQUES :

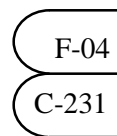
Les groupes de pompage et de dégazage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles EPZ.75/3 et EPZ.75/5 faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les certificats précités par :

- une modification du corps du groupe entre la pompe et le séparateur de gaz,
- l'intégration d'un filtre à eau AVIFIL type VF-31 (sur le modèle EPZ.75/3) et VF-61 (sur le modèle EPZ.75/5) entre la pompe et le séparateur de gaz,
- l'intégration d'un by-pass entre le groupe de pompage et de dégazage et le filtre à eau.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est le suivant :



DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Les ensembles de mesurage routiers TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS approuvés antérieurement avec un groupe de pompage et de dégazage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles EPZ.75/3 ou EPZ.75/5 objet des certificats cités en objet peuvent être équipés d'un modèle de groupe de pompage et de dégazage objet du présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :

Les groupes de pompage et de dégazage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles EPZ.75/3 et EPZ.75/5 peuvent remplacer les groupes de pompage et de dégazage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles EPZ.75/3 et EPZ.75/5 objet des certificats précités dans les ensembles de mesurage routiers TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS en service.

Le remplacement peut être effectué sous la responsabilité d'un réparateur.

L'intervention doit être suivie d'une vérification primitive.

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011205-D5 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 16 mai 2005.

ANNEXE :

Schéma de principe

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

**Groupes de pompage et de dégazage
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
modèles EPZ.75/3 et EPZ.75/5**

Schéma de principe

